



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE MERCREDI, LE 19 JUILLET 2017 AU BUREAU DE LA RÉGIE SISE AU 688, CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL, À RIVIÈRE-ROUGE.

PRÉSENCES :

M. Gilbert Brassard	Labelle, La Conception
Mme Céline Beaugard	La Macaza
Mme Déborah Bélanger	Rivière-Rouge
Mme Francine A. Bélisle	Lac Sagouay
Mme Guylaine Berlinguette	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Gilles Boucher	Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson Estérel
M. Clément Cardin	Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs
M. Serge Chénier	Val-Morin, Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts
M. Georges Décarie	Nominingue
M. Jean-François Delisle	Val-des-Lacs, Lantier, Ivry-sur-le-Lac
M. Jean-Pierre Monette	Amherst, La Minerve
M. Jean-Louis Ouellette	L'Ascension
M. Ronald Provost	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Sainte-Lucie des Laurentides

ABSENCES :

M. Pascal De Bellefeuille	Lac Tremblant-Nord, Barkmere, Mont-Tremblant
M. Jacques Gariépy	Saint-Sauveur, Lac-des-Seize-Îles, Saint-Adolphe d'Howard
M. Timothy Watchorn	Morin-Heights, Wentworth-Nord

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30, le président, M. Gilbert Brassard, souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2017**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. **PGMR conjoint 2016-2020**
 - 5.1.1. Suivi
 - 5.1.2. Déchets non conformes
 - 5.2. **Matières organiques – Site de compostage à la Régie**
 - 5.2.1. Suivi
 - 5.2.1.1. Certificat d'autorisation
 - 5.2.1.2. Bacs roulants
 - 5.2.1.3. Préachat du dôme
 - 5.3. **Complexe environnemental**
6. **GESTION DES RESSOURCES**
 - 6.1. **Présentation des états financiers au 30 juin 2017**
 - 6.2. **Approbation des comptes à ratifier**
 - 6.2.1. **Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- environnemental
- 6.3. Octroi et/ou rejet des appels d'offres
 - 6.4. Demande d'aller en appel d'offres
 - 6.4.1. Entretien ménager
 - 6.5. Achat – Détecteur de radiation
 7. **OPÉRATION**
 - 7.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération
 - 7.2. Polystyrène
 8. **ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Adoption du plan d'action 2017 – Comité vigilance
 - 8.2. Ratifier le forage du puits PO-3
 9. **COMMUNICATION**
 - 9.1. Dépôt des capsules d'information
 - 9.2. Vidéo-clips sur les matières organiques
 10. **INFORMATION**
 11. **VARIA**
 - 11.1. Mandat de signature pour expropriation
 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Ronald Provost, appuyée par Mme Céline Beaugard, il est résolu :

R.3531
17.07.19

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant le point 11.2
Responsabilité élargie des producteurs (REP) sur les matelas.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2017

Sur une proposition de M. Jean-Louis Ouellette, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

R.3532
17.07.19

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2017, tel que
présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCES

- 4.1. MAMOT (approbation des règlements d'emprunt # 38, 39 et 40)
- 4.2. Municipalité de Val-des-Lacs (remerciement)
- 4.3. Début de la collecte des matières organiques (nouvelles confirmations)

Début mai 2018	Début septembre 2018
Lac Supérieur	La Conception
Lantier	La Minerve
Saint-Faustin-Lac-Carré	Labelle
Sainte-Agathe-des-Monts	Morin-Heights
Sainte-Lucie-des-Laurentides	Saint-Adolphe-d'Howard
Val-des-Lacs	Saint-Sauveur

4.4. Union des municipalités du Québec (regroupement d'achats, assurance collective)

4.5. MDDELCC (Confirmation des crédits compensatoires 2016 : 2043)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 4.6. MDDELCC (certificat d'autorisation – site de compostage)
4.7. David Graham, député de Labelle (Certificat de félicitations – Projet
Emploi – Été Canada 2017)

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. Suivi PGMR conjoint 2016-2020

5.1.1. Suivi

Aucun suivi.

5.1.2. Déchets non conformes

Dépôt du bulletin mensuel des déchets non conformes reçus à l'intérieur de la
collecte municipale.

5.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie

5.2.1. Suivi

5.2.1.1. Certificat d'autorisation

Considérant que la Régie a obtenu le certificat d'autorisation le 10 juillet
dernier.

Considérant le degré d'avancement des plans et devis (60 %) et
l'ampleur des travaux à exécuter avant la construction, la
possibilité de commencer les travaux avant l'automne
est improbable.

Considérant que la réalisation des travaux en hiver peut engendrer des
coûts supplémentaires.

Considérant qu' un début de collecte en hiver n'est pas conseillé.

Considérant que le comité consultatif, ainsi que l'ingénieur de la firme
WSP nous recommandent, afin d'obtenir les meilleures
conditions pour l'obtention de prix les plus avantageux
possible, que l'ouverture des soumissions pour la
construction et l'achat des équipements soit en
décembre 2017 ou janvier 2018 pour la mise en chantier
au printemps ou à l'été 2018.

**Sur une proposition de M. Gilles Boucher, appuyée par Mme Francine A.
Bélisle, il est résolu :**

De reporter le projet en 2018 comme suggéré par le comité consultatif et notre
ingénieur de la firme WSP, afin d'obtenir un meilleur prix de construction et
optimiser les infrastructures et commencer la collecte des matières organiques
en septembre 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3533
17.07.19



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

5.2.1.2. Bacs roulants

Considérant que le début de la collecte des matières organiques a été reporté en septembre 2018, selon la résolution R.3533.17.07.19.

Considérant que l'entreprise IPL est le seul et le plus bas soumissionnaire.

Considérant que la Régie désire recevoir la livraison des bacs roulants, ainsi que les accessoires au cours du mois d'août 2018.

Après discussion avec l'entreprise, IPL s'engage à livrer les bacs de l'appel d'offres S2017-100 en août 2018, et ce aux prix spécifiés au bordereau de soumission de la page 24 signée le 26 janvier 2017 par IPL Inc. et non aux prix négociés, cependant pour faire face à l'augmentation de ses coûts, le service de livraison porte à porte sera porté à 5,64\$/bac au lieu de 5,49\$ et le coût des sacs (lot de 10 sacs) sera porté à 3,06\$ au lieu de 2,96\$ tel qu'il appert au bordereau de soumission.

Impact monétaire de 477 410.30\$ à 487 697.71 pour un différentiel de 10 287.41\$, incluant le coût net plus la portion de taxe non remboursable.

Sur une proposition de M. Jean-Louis Ouellette, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

D'accepter la proposition de l'entreprise IPL.

R.3534
17.07.19

ADOPTÉE à l'unanimité

5.2.1.3. Préachat du dôme

Considérant que le début de la collecte des matières organiques a été reporté en septembre 2018.

Considérant que le soumissionnaire a confirmé son accord de prolonger son offre au même coût de la soumission au plus tard le 30 avril 2018.

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Jean-François Delisle, il est résolu :

Que la RIDR confirme son accord pour la prolongation du contrat, jusqu'au 30 avril 2018, avec les Industries Harnois Inc, au même coût de la soumission S2017-850.

R.3535
17.07.19

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3. Complexe environnemental

Comme le prévoit la mesure 15 du PGMR conjoint, de favoriser le développement de centre de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) dans un complexe environnemental à la RIDR.

Sur une proposition de M. Jean-Louis Ouellette, appuyée par Mme Déborah Bélanger, il est résolu :



R.3536
No de résolution
ou annexe
17.07.19

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Que l'inauguration du complexe environnemental ait lieu lors du démarrage du site de compostage à la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Présentation des états financiers au 30 juin 2017

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 30 juin 2017.

6.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Jean-Louis Ouellette, il est résolu :

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 6 mai au 4 juillet 2017:

- Des chèques numéro 12224 à 12358 pour un montant total de 360 473.15\$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 134 023.78\$;
- Les salaires pour les périodes de 20 à 27 du 8 mai au 1 juillet 2017, totalisant la somme de 78 256.79\$.

Le tout totalisant la somme globale de 572 753.72\$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.



Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental

- # 12245, Luc Bélair, réparation tapis de recouvrement: 1 073.01\$
- # 12255, WSP Canada Inc., Rapport SPEDE 2016: 189.70\$
- # 12281, Service Environnementaux Faucon, Comité goélands, plans d'action 2017 et présentation à la rencontre de démarche d'acceptabilité sociale du 24 mai: 2 201.77\$
- # 12333 : Collette Schwartz : Assistance démarche d'acceptabilité sociale du 24 mai : 1 925.83\$
- #12345 : WSP Canada Inc. ; Rapport SPEDE 2016: 886.86\$
- Accès D : Jac Moto Sports : fils à pêche pour biosor : 26.43\$

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par M. Jean-Pierre Monette, il est résolu :



R.3538
No de résolution
ou annexe 17.07.19

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

D'accepter le registre des dépenses payées à même le fonds environnemental pour la période 6 mai au 4 juillet 2017 pour la somme de 6 303.60\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.3. Octroi et/ou rejet des appels d'offres

Aucun octroi.

6.4. Demande d'aller en appel d'offres

6.4.1. Entretien ménager

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Jean-Pierre Monette, il est résolu :

D'aller en appel offres pour l'entretien ménager des bureaux administratifs et de la salle des employés, pour l'année 2018, ainsi que deux années d'option.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.5. Achat – Détecteur de radiation

Le détecteur de radiation, une obligation du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR) fonctionne à 75%, considérant qu'il n'y a plus de pièces de disponibles pour le réparer. Le coût d'achat pour un nouvel équipement est d'environ 60 000\$.

Sur une proposition de M. Ronald Provost, appuyée par M. Serge Chénier, il est résolu :

D'effectuer l'achat en 2017 du détecteur de radiation, afin de se conformer à la réglementation. Cette somme sera prise à même le budget 2017, advenant un manque à gagner, la somme manquante sera prise à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération au 30 juin 2017.

7.2. Polystyrène

Considérant que la Régie est en projet-pilote, afin de connaître les coûts de disposition, les quantités apportées aux sites, le % de citoyens ou d'ICI, le % de contenants alimentaires, de produits d'emballage ou de construction ainsi que l'impact sur l'enfouissement.

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu :

De prolonger le projet-pilote, afin d'avoir plus de données, pour bien analyser ce projet et pour la durée du projet-pilote, aucuns frais n'est chargé à l'ensemble des clients de la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3541
17.07.19



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

8. ENVIRONNEMENT

8.1. Adoption du plan d'action 2017 – comité vigilance

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Monette, appuyée par M. Jean-Louis Ouellette, il est résolu :

R.3542
17.07.19

D'accepter le plan d'action 2017 qui consiste à : « l'intensification de la pyrotechnie », tout en étant attentif et vigilant aux plaintes des citoyens pour le bruit et la présence des goélands sur les lacs environnants et de ratifier l'engagement d'un étudiant pour une période de 8 semaines, afin d'effectuer cette mesure soit: repousser les oiseaux (goélands) de manière intensive. La somme requise pour appliquer cette mesure sera prise à même le fonds environnemental pour un plan budgétaire de 7 500\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2. Ratifier le forage du puits PO-3

Sur une proposition de Mme Déborah Bélanger, appuyée par M. Jean-Pierre Monette, il est résolu :

R.3543
17.07.19

De ratifier le forage du puits d'observation PO-3, au coût d'environ 5 000\$. Les sommes requises seront prises à même le budget du fonds environnemental.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. COMMUNICATION

9.1. Dépôt des capsules d'information.

- Capsule de mai : « Les indésirables du bac vert »
- Capsule de juin « Bois et métal – Pas dans le BAC NOIR! »

9.2. Vidéo-clips sur les matières organiques

Sur une proposition de M. Serge Chénier, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

R.3544
17.07.19

Que les sommes requises pour la production des vidéo-clips soient prises à même le surplus réservé – projet matière organique pour une somme d'environ 10 000\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

10. INFORMATION

11. VARIA

11.1. Mandat de signature pour expropriation

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Ronald Provost, il est résolu :

R.3545
17.07.19

D'autoriser M. Marc Forget, directeur général et M. Gilbert Brassard, président à signer la quittance finale d'expropriation entre le Ministère des Transports et la Régie pour un immeuble situé en la Ville de Rivière-Rouge, connu et désigné comme étant la subdivision numéro UN de la subdivision numéro DEUX du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

lot numéro CINQ (5-2-1), du rang Ouest de la Rivière-Rouge (Rg O.R.-R.), du cadastre officiel du CANTON DE MARCHAND, de la circonscription foncière de LABELLE.

Tel immeuble contenant en superficie six cent trois mètres carrés et un dixième (603,1 m²), pour un montant total de 8 700\$.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par François DANIS, arpenteur-géomètre, le dix-sept décembre deux mille quatorze (17-11-2014) et conservé aux archives du ministère des Transports AA-8809-154-86-0718, feuillet n° 1/1.

ADOPTÉE à l'unanimité

11.2. Demande au MDDELCC - REP (Responsabilité élargie des producteurs)

Attendu que le monde municipal a compétence en matière de gestion des matières résiduelles;

Attendu que trente-cinq (35) municipalités sont membres de la Régie;

Attendu que les citoyens de nos municipalités valorisent de plus en plus;

Attendu que le service de récupération offert par le monde municipal répond à un réel besoin et permet de détourner de l'enfouissement des quantités importantes de produits non encore visés;

Attendu que plusieurs matières, telles que liquide frigorigérant, divers RDD, matelas et sommier, ne sont pas considérées dans le programme de valorisation : REP (Responsabilité Élargie des Producteurs);

Attendu que la Régie assure la gestion de ces matières dans l'attente de l'application d'un règlement et que des dépenses onéreuses sont encourues à cet effet;

Sur une proposition de M. Jean-Louis Ouellette, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

Que la Régie réitère sa demande du 19 novembre 2014 d'incorporer dans le règlement sur la récupération et la valorisation des produits non encore visés aux entreprises, jusqu'à la disposition finale en priorisant à très court terme (2018) les liquides frigorigérants, les divers RDD et les matelas-sommier.

D'exprimer le désir de la Régie Intermunicipale des Déchets de la Rouge de poursuivre une saine gestion des matières résiduelles sur son territoire en continuant à assurer le service de récupération de cette matière auprès des citoyens.

De transmettre la présente résolution à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à Me Karine Joizil, présidente du conseil de Recyc-Québec, à M. Richard Lehoux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et à M. Bernard Sévigny, président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3546
17.07.19



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

Aucune assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Boucher propose la levée de la séance à à 20h00.

ADOPTÉE à l'unanimité



Gilbert Brassard
Président



Marc Forget
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge